

CIMETIÈRE



Règlement

Le cimetière est un lieu de recueillement. Il est ouvert au public toute l'année et tous les jours.

Deux entrées sont possibles, l'une par la rue du 11 Novembre, entrée principale avec parking, l'autre par le Chemin de la Rabine, avec quelques places de stationnement.

Pour qui ?

Ont droit à une sépulture dans le cimetière communal, les personnes :

- décédées à Fay de Bretagne ;
- domiciliées à Fay de Bretagne, quel que soit le lieu où elles sont décédées ;
- non domiciliées dans la commune mais qui ont droit à une sépulture de famille;
- établies hors de France, n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

À savoir

Aucune inhumation ne peut avoir lieu sans demande d'autorisation auprès des services de la mairie. Contactez ou présentez-vous à l'accueil de la mairie.

Les tarifs

Cimetière

- Concession de 15 ans : 125 €
- Concession de 30 ans : 250 €
- Concession de 50 ans : 415 €
- Concession avec enfeu de 15 ans : 190 €
- Concession avec enfeu de 30 ans : 375 €
- Concession avec enfeu de 50 ans : 625 €
- Concession de 10 ans "enfant" : Gratuit

Columbarium

- Concession de 15 ans : 215 €
- Concession de 30 ans : 430 €

Cavurne

- Concession de 15 ans : 235 €
- Concession de 30 ans : 470 €

Jardin du souvenir

- Plaque gravée pour 15 ans : coût de la plaque

En téléchargement:



Mairie de FAY DE BRETAGNE
11 rue de la Mairie
44130 FAY-DE-BRETAGNE

☎ 02 40 87 42 18

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Ouverture au public du lundi au vendredi
de 09h00 à 12:30 et de 14:00 à 17h45 (FERMÉ le mardi matin- accueil le jeudi ap.midi sur RDV)
de 9h à 12h le samedi

Urbanisme : lundi au vendredi: de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (FERMÉ le mardi matin- accueil le jeudi ap.midi sur RDV)